



## COMMANDÉ PUBLIQUE

# Décision 2025-25 : Fourniture et mise en oeuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac - Avenant 2

1 DOCUMENT - Publié le 17 février 2025

**GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION**

**DÉCISION**  
N° 2025-25  
Délibérée le 10 JAN 2025  
Publiée l'dition le 17 JAN 2025  
Mise en 27 JAN 2025

**COMMANDÉ PUBLIQUE**

**Marché n°2025-25**  
Fourniture et mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur le site d'Aqualac - Avenant 2

**Avenant n°2 relatif à la poursuite du décret d'application**

Le Président, M. Géoff Leu,

• Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2311-10,  
• Vu les décrets sur ces deux lois du 10 juillet 2008, du 21 avril 2010, du 1<sup>er</sup> juillet 2011 et du 21 mars 2013, relatives à la participation du Conseil communautaire au dépôt de la Cour des Comptes ;  
Vu l'arrêté n°2020-100 portant nomination du conseiller délégué à M. Yves Mandat, Délégué à l'aménagement et à l'énergie et à la transition écologique et solidaire ;  
Vu le avis de la commission des finances.

Qui relèvent la consultation au titre d'une offre d'adjudication acceptée.  
Constituée et terminée à effectuée le 17/01/2025 à l'adresse 305 TE-25

**BRICHE :**

**ARTICLE 1 : AVENANT**

Le présent arrêté de passe à nos mains est délivré le 17/01/2025 pour une durée de 10 années à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Il fixe le cadre de construction d'un bâtiment avec installation tout terrain du terrains sur emblée, sous forme d'édifice administratif un bâtiment à plus étages de 1000 m<sup>2</sup> utiles, lequel bâtiment a pour code le 10-10254 avec un étage d'appartement administratif à destination des résidents. Un étage a être réservé aux besoins de l'administration.

On notera que le bâtiment à destination des familles, lequel d'édification est prolongé de 60 années. Deuxième dernières années de l'utilisation des familles est fixée au 17/01/2035.

**ARTICLE 2 : MISE EN ŒUVRE**

Une copie de la présente sera adressée à :

- M. le maire de la commune,
- M. le préfet,
- L'entreprise DDCS SA.



**DEC\_2025-25.PDF**

**TÉLÉCHARGER | (PDF, 1,3 MO)**



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION  
**1500 Boulevard Lepic**  
**73100 Aix-les-Bains**

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.